Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D1-DE

B120522_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Pôle d'Innovation Economique : Louvre Lens Vallée, CD2E, TEAM 2
Subvention année 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin s'est fixée pour objectif prioritaire de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de T.R.I. et de transition énergétique : éco-activités, numérique, tourisme, sport-santé-bien-être, logistique et métiers d'art et a à cet effet mis en place un soutien au développement des Pôles d'Innovation Economique thématiques du territoire (CD2E, Louvre Lens Vallée,Vivalley, Team2).

La CALL accompagne ainsi les pôles d'innovation économique et partenaires de chaque filière (dont l'enseignement supérieur et la Recherche) afin de co-construire avec eux une stratégie d'innovation et de développement qui se traduit par :

- Des conventions de partenariats et d'objectifs pluriannuelles,
- Une mobilisation sur la réalisation des grands projets du territoire,
- Une participation aux évènements et salons,
- Un accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux.

Sur ce dernier point la Région des Hauts-de-France a labellisé « Parc d'innovation » le Pôle Métropolitain de l'Artois suite à une candidature élaborée conjointement par les Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

Ce projet vise à doter le territoire d'un outil mutualisé d'incubation et d'accélération dédié à la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir.

Pour la CALL, le Parc d'innovation de l'Artois permettra de renforcer le parcours d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux et des entreprises du territoire, et de structurer les initiatives en matière d'appui à l'innovation, pouvant émerger de clusters existants (CD2E, Louvre Lens Vallée, Vivalley, TEAM2).

Un lieu « totem » est prévu par agglomération finançant le projet. Sur la CALL, des espaces dédiés existent d'ores et déjà dans les locaux tertiaires de Louvre Lens Vallée et prochainement dans le Vivalley Center.

2022 constitue donc pour la CALL une nouvelle année de transformation du territoire par l'innovation et de valorisation du travail engagé depuis le vote du Projet de Territoire pour conforter le soutien aux Pôles d'Innovation Economique, CD2E, Louvre Lens Vallée et TEAM2 au travers de leurs programmes d'activités.

Il est proposé d'octroyer aux 3 pôles soutenus par la CALL une subvention pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D1-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner pour l'année 2022 les 3 pôles d'innovation économique, comme ci-après :

- LLV : 599 820 € (part de la CALL 66,9 %)
- CD2E : 300 000 € (part de la CALL 10,7 %)
- TEAM2 : 100 000 € (part de la CALL 9,5 %)

Autorise le Président à :

- Signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire,
- Procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 999 820 € sont prévus au budget 2022 sur les imputations suivantes :

Budget Action Économique/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7837.
Budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 7772 et 7776

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D2-DE

B120522_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association Initiative Gohelle :
subvention année 2022

La promotion et le soutien à l'entreprenariat est l'une des priorités inscrites dans le projet de territoire. L'association Initiative Gohelle participe à cette dynamique en apportant une aide à la création et au développement d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.

En 2021, ce sont 91 entrepreneurs qui ont été financés et accompagnés par la structure. Ils ont pu bénéficier des prêts d'honneur accordés d'un montant total de 832 000 €. Les actions d'Initiative Gohelle ont permis également un maintien ou une création annuelle de 243 emplois.

Dans ce cadre, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre cette action en faveur du développement économique local.

Il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2022, un montant de subvention de 32 500 € (représentant 13,49% du budget total).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder, au titre de l'année 2022 à l'association Initiative Gohelle, dont le siège social est sis 3 Avenue Elie Reumaux à Lens (62300), une subvention annuelle de 32 500 €.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 32 500 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D3-DE

B120522_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association Réseau Entreprendre Artois :
Subvention année 2022

L'association Réseau Entreprendre Artois accompagne de futurs entrepreneurs dans leur création, la reprise ou le développement d'entreprise, en proposant un accompagnement personnalisé d'une durée de 2 à 3 ans et un prêt d'honneur à la personne, à taux 0, pouvant aller jusque 50 000 €.

La cible d'entreprises accompagnées se porte sur la PME.

A ce titre, elle bénéficie depuis 2003 d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui a permis un accompagnement de 45 entreprises et la création de 998 emplois sur le territoire.

En 2021, la structure a accompagné la reprise de la chocolaterie Petit' Grandeur à Grenay avec l'attribution d'un prêt d'honneur de 30 000 €.

Dans ce cadre, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre ces actions en faveur du développement économique local.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 € (représentant 3,62 % du budget global de la structure).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder, au titre de l'année 2022, à l'association Réseau Entreprendre Artois, dont le siège social est Place Artois Flandres, 64 rue Marcel Cabiddu, 62138 Douvrin, une subvention annuelle de 9 000 €.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D4-DE

B120522_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association Germinal : subvention année 2022

L'association Germinal a pour objectif l'accompagnement à l'émergence et à la consolidation de projets de créations ou de reprises d'entreprises, portés par des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Germinal a vocation à faire de l'insertion par l'activité économique et accorde, à cet effet, des prêts d'honneur d'un montant maximal de 8 000€ à un public fragilisé (chômeurs longue durée, bénéficiaires du RSA) qui a plus difficilement accès aux systèmes de financement traditionnels.

L'action de Germinal sur le territoire de la CALL se traduit en 2021 par 4 dossiers financés pour un montant de 13 800 € de prêts. Ce qui a permis de lever en globalité 32 500 €. L'effet levier est donc de l'ordre de 1 pour 2,5.

De ces projets accompagnés en résulte également la création de 6 emplois sur le territoire.

Afin de prolonger les effets de ce partenariat et de poursuivre l'action en faveur du développement économique local, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération.

Ce partenariat s'inscrivant pleinement dans les enjeux inscrits dans le projet de territoire, il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2022, une subvention de 8 000 € (représentant 3,5 % du budget total) afin de répondre au potentiel de création d'activités pouvant être soutenu par cette structure sur notre territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder, au titre de l'année 2022, à l'association Germinal, dont le siège social est sis 102 rue Amelot, 75011 PARIS, une subvention annuelle de 8 000 €.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D5-DE

B120522_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association Boutique de Gestion Espace (BGE) Hauts de France : subvention année 2022

La BGE s'implique dans les stratégies de développement économique local mises en place par la CALL en accompagnant les projets de création et de développement d'entreprises et en favorisant la réalisation professionnelle des personnes notamment de celles les plus fragilisées. En 2021, la BGE a accueilli 656 personnes et a accompagné 148 créations d'entreprises avec 155 emplois au final.

Outre le parcours complet d'accompagnement :

- la sensibilisation (développement de l'envie d'entreprendre),
- l'émergence,
- l'accueil et l'orientation,
- la préparation à la création (évaluation et certification des compétences, augmentation de la créativité, digitalisation…),
- l'équipement (mobilisation des financements, mobilisations des solutions immobilières, mobilisations des partenaires…).

Les conseillers BGE proposent également aux créateurs d'entreprises un parcours d'excellence en Incubatest permettant, grâce au coaching et aux outils, de tester une activité en grandeur réelle, de vérifier l'existence d'un marché avant de se lancer dans un projet innovant ou nécessitant une période de développement, d'acquérir la posture d'entrepreneur en confortant leurs compétences, leurs savoir-faire et savoir-être.

7 entrepreneurs de la CALL (dont 4 femmes et 3 hommes) ont testé leur projet en Incubatest en 2021.

La BGE s'implique également dans l'action contrat de ville « Renforcement et développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers ». Les enjeux dans les quartiers prioritaires sont de développer l'esprit d'initiative, d'accroître le taux de création et de reprise d'activités, d'encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat et les accompagner.

21 créateurs d'entreprises en 2021 sont issus d'un QPV de la CALL.

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin des actions de la BGE Hauts de France, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée et d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention d'un montant de 18 500 € (représentant 3 % du budget total de la structure).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder, au titre de l'année 2022, à l'association BGE Hauts de France, dont le siège social est sis 4 rue des Buisses 59000 LILLE, une subvention annuelle de 18 500 €.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D5-DE

Autorise le Président à :

- signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 18 500 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D6-DE

B120522_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Commerce Promise Lingerie à Liévin :
Aide financière de la CALL

Madame Carine BEAUVAL a créé en auto-entreprenariat, un commerce de vente de lingerie au détail à l'enseigne PROMISE LINGERIE, sur un bâtiment à Liévin, 121 rue Jean-Baptiste Défernez à l'angle de la rue Faidherbe. L'ouverture du magasin est prévue prochainement.

L'immeuble a nécessité une réhabilitation totale de l'espace de vente d'une superficie d'environ 65 m² (sol, murs, menuiseries, électricité…), pour un investissement d'environ 33 000 €/HT.

En vertu de son dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat, consistant en l'amélioration des conditions d'accueil du public, la Communauté d'Agglomération pourrait accompagner ce projet à hauteur de 20 % du montant des travaux éligibles plafonnés à 30 000 €/HT, soit une subvention maximale d'un montant de 6 000 €.

Madame BEAUVAL démarrera seule cette activité avec l'objectif d'embaucher rapidement un salarié. Elle envisage d'ouvrir un second point de vente sur la commune de LENS dans le courant de l'année 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, à hauteur d'un montant de 6 000 €, Madame Carine BEAUVAL pour son commerce à l'enseigne PROMISE LINGERIE.

Autorise le Président à signer, avec Madame Carine BEAUVAL, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédit nécessaires d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget 2022 Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11480.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D7-DE

B120522_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Bully-les-Mines - QUADRAPARC II - Vente d'un terrain au profit de Monsieur et Madame HOUYVET

Monsieur et Madame HOUYVET, résidant 1B rue des Ecureuils à Bully-les-Mines, sont riverains du foncier maîtrisé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'extension de la ZAC QUADRAPARC (secteur le plus à l'Ouest de la ZAC).

Soucieux de conserver une certaine quiétude lorsque la ZAC sera aménagée, Monsieur et Madame HOUYVET souhaitent acquérir une bande de terrain jouxtant leur propriété, 268 m² environ, afin d'étendre leur jardin.

La superficie de l'emprise en question n'est pas significative, et ne constitue pas une modification substantielle du dossier de ZAC, puisqu'elle n'affecte ni la nature ni les options fondamentales de l'opération d'aménagement ou « l'économie générale du projet ».

La vente s'opérerait au regard de l'estimation domaniale soit 3 000 € H.T., tous frais (Notaire, géomètre, frais de clôture, TVA le cas échéant,…) à la charge des acquéreurs.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62186-86133 en date du 8 février 2022,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur et Madame HOUYVET, demeurant 1 B rue des Écureuils à Bully-les-Mines, la promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte de vente relatifs aux parcelles référencées section AP nos 275p et 276p au cadastre de la ville de Bully-les-Mines (62160).

Le transfert de propriété, qui portera sur une surface de 268 m² environ avant arpentage, sera mené au regard de l'estimation domaniale soit 3 000 € H.T., tous frais (notaire, géomètre, clôture, TVA le cas échéant, ...) à la charge des acquéreurs.

Le montant de la recette sera versée au budget Action Économique sur l'imputation MQUADII/ Opération 20D14969/ Ligne de crédit 9524.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D8-DE

B120522_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Loison-sous-Lens - Rue Pasteur - Cession de la parcelle AD 127 à la commune de Loison-sous-Lens

Les riverains de la rue Pasteur à Loison-sous-Lens rencontrent des difficultés de stationnement de leur véhicule.

En effet, cette voirie, étroite, ne permet pas une circulation sécurisée.

Afin de désencombrer la voie, la commune de Loison-sous-Lens souhaiterait acquérir une parcelle communautaire voisine située à la sortie du Parc d'Activités des Oiseaux en vue de créer une aire de stationnement. Il s'agirait de régulariser une situation de fait.

Cette propriété intercommunale, cadastrée section AD n° 127 à Loison-sous-Lens, pour une surface de 607 m², accueille des ouvrages souterrains de gestion des eaux pluviales, une noue, un candélabre et une partie de la rue Pasteur. Elle appartient de fait au domaine public communautaire.

Ces éléments ne constituent pas pour autant un obstacle technique à un possible transfert de propriété dès lors :

- que l'acte de vente est assorti de conditions d'accès aux ouvrages intercommunaux,
- que l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques autorise par dérogation les cessions de domaine public entre personnes publiques sans déclassement préalable.

Or, il apparaît, eu égard au projet porté par la commune de Loison-sous-Lens, que le terrain communautaire intégrera le domaine public communal.

Une vente pourrait ainsi s'effectuer moyennant l'estimation domaniale, soit 6 686 € HT, tous frais à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2022-62523-18855 en date du 23 mars 2022 et fixant à 6 686 € HT la valeur vénale de la parcelle communautaire cadastrée section AD n° 127 à Loison-sous-Lens,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer, avec la commune de Loison-sous-Lens, l'acte de vente de la parcelle communautaire cadastrée section AD n° 127 à Loison-sous-Lens, en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D8-DE

Ce transfert de propriété, portant sur une surface de 607 m², s'opérera moyennant l'estimation domaniale, soit 6 686 € HT, tous frais à la charge de l'acquéreur.

L'acte notarié sera assorti de conditions d'accès aux ouvrages communautaires présents sur la parcelle et identifiés en annexe.

Le montant de la recette sera versé au budget « Action Economique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D8-DE

Annexe à la délibération n°8 du Bureau en date du 12 mai 2022

Commune	Section	Numéro	Surface	Prix de vente
Loison-sous-Lens	AD	127	607 m²	- Parcelle accueillant des ouvrages communautaires de gestion des eaux pluviales. - Présence d'une noue avec grilles avaloirs et de deux candélabres.

Présence d'une noue d'infiltration avec grille de surverse (tranchée drainante sous la noue). Le libre écoulement devra être conservé ainsi que le volume nécessaire de dimensionnement. Un camion hydrocureur devra pouvoir accéder.

Présence d'un candélabre qui devra rester accessible par une nacelle.

Présence d'ouvrages communautaires enterrés pour la gestion des eaux pluviales : massif drainant de 3,5 m sur 11 m avec drain de diffusion de diamètre 200 mm.

Les regards de visite et grilles avaloirs devront rester accessibles. Au besoin, l'accès se fera via un arrêté de stationnement. Les portiques devront être évités afin de permettre à un camion hydrocureur de s'engager sur site. A défaut, la commune autorisera les véhicules à se stationner sur la voirie pendant les interventions.

La gestion des eaux pluviales du futur aménagement devra permettre l'infiltration des eaux de ruissellement (se rapprocher du service « Police des Réseaux »).

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D9-DE

B120522_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Bully-les-Mines - Quadraparc II - Alimentation électrique du projet SPAREAUTO - Constitution d'une servitude avec ENEDIS

Par acte de vente du 2 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a cédé, à la Société Civile Immobilière (SCI) TYMEZYO, une parcelle sise au sein du Parc d'Activités Quadraparc II à Bully-les-Mines.

Le terrain est destiné à accueillir le projet SPAREAUTO (vente de pièces automobiles, entretien/réparation de véhicules légers et utilitaires toutes marques).

En vue de procéder au raccordement électrique du site, ENEDIS doit implanter un coffret de coupure et enfouir un câble dans l'emprise de la voirie communautaire adjacente, cadastrée section AO n°108 à Bully-les-Mines.

Afin d'autoriser les travaux et acter la présence des ouvrages dans la parcelle communautaire concernée, il y aurait lieu de constituer une servitude, à titre gratuit, avec ENEDIS.

Les frais afférents à cette régularisation seraient supportés par ENEDIS.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Société ENEDIS la convention de servitude relative à l'enfouissement d'un câble et à la pose d'un coffret de coupure au droit de la parcelle communautaire référencée section AO n°108 au cadastre de Bully-les-Mines.

La servitude sera régularisée à titre gratuit. Les frais seront supportés par ENEDIS.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D10-DE

B120522_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Loos-en-Gohelle - Parcelles agricoles - Constitution d'une servitude de passage avec le Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT) Gaz

Le gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel « GRT Gaz » porte actuellement un projet d'enfouissement d'une conduite (DN 300) entre Beuvry et Bénifontaine.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de conversion du gaz « B » en gaz « H », à meilleur pouvoir calorifique.

Le tracé retenu par GRT Gaz traverse trois parcelles communautaires à usage agricole sises route de la Bassée à Loos-en-Gohelle.

Il n'existe pas d'obstacles techniques à la réalisation du chantier. Aussi, il y aurait lieu d'autoriser la Communauté d'Agglomération à constituer la servitude correspondante, tous frais à la charge de GRT Gaz qui assurera parallèlement l'indemnisation des dégâts causés aux cultures, en parfaite concertation avec l'exploitant en place.

La signature de l'acte serait assortie du versement d'une indemnité de 630 € au profit de l'établissement intercommunal.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer avec GRT Gaz - Immeuble Bora 6 rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombes - la convention de servitude sous seing privé jointe puis l'acte authentique portant constitution de servitude sur les parcelles communautaires identifiées en annexe, tous frais à la charge de GRT Gaz.

La signature de l'acte authentique sera assortie du versement, au profit de l'établissement intercommunal, d'une indemnité de 630 €.

Le montant de la recette sera versé au budget général.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D10-DE

Annexe à la délibération n°10 du Bureau du 12 mai 2022

Tableau parcellaire

Commune	Références cadastrales		Surface totale (m²)	Longueur réseau	Surface de la bande étroite (m²)	Surface de la bande large n'incluant pas la bande étroite (m²)
	Section	Numéro				
Loos-en-Gohelle	Y	99	2017	13	105	40
		105	7603	34	250	453
		991	765	18	147	155

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D11-DE

B120522_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

APSA dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière
Subvention hiver 2021 2022

Le dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière a permis d'assurer l'accueil des personnes sans-abri sur le territoire communautaire durant la période hivernale (du 1er novembre 2021 au 31 mars 2022). Sa mise en œuvre a nécessité la coordination et la mutualisation des moyens des différents partenaires sur la période concernée.

Le «Dispositif Veille Saisonnière» s'inscrit dans le cadre du Dispositif National d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion dont la mise en œuvre sur le territoire communautaire est liée à la compétence «Equilibre Social de l'Habitat», notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, dans son volet «Hébergement d'Urgence».

L'objet de la délibération est d'autoriser la signature par le Président de la convention définissant les engagements réciproques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de l'Association Pour la Solidarité Active (A.P.S.A.) et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (D.D.E.T.S.) pour la mise en place du dispositif cité préalablement.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin subventionne ce dispositif afin de garantir la présence de l'équipe de rue de l' A.P.S.A. sur l'ensemble de son territoire et d'élargir ses plages d'intervention sur le week-end. Cette dernière ayant assuré la gestion du dispositif d'appel «115» ainsi que la prise en charge des personnes sans-abri durant la période hivernale 2021-2022.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 de 16 000 €. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2022 avec l'Association pour la Solidarité Active.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 € à l'Association Pour la Solidarité Active.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget principal de l'exercice 2022 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 807.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D12-DE

B120522_D12

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de la CALL
Convention de Partenariat : subvention année 2022

Créé en Janvier 2016, à l'initiative du Département du Pas de Calais dans le cadre des orientations retenues au titre du PDALHPD, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de la CAF, le CLLAJ est placé sous l'animation opérationnelle de la Mission Locale de Lens – Liévin.

Le CLLAJ a pour objectif d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui nourrissent un projet résidentiel ou d'accès au logement.

Une convention pose ainsi les principes généraux de partenariat entre toutes les parties.

Il convient d'indiquer qu'au cours de l'année 2021, le CLLAJ a assuré l'accompagnement d'environ 766 jeunes à travers une mission de conseil, de formalisation de demande de logement, pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de propositions d'hébergement d'urgence.

Après examen des données émanant du Rapport d'activité 2019, s'agissant notamment de la répartition géographique des jeunes accompagnés, il a été souhaité envisager pour 2020, la mise en place d'un « CLLAJ hors les murs » à travers des permanences organisées ponctuellement dans d'autres communes que celle de Liévin.

Cette expérimentation a été reconduite au cours de l'année 2021, durant laquelle de nouvelles communes ont été ajoutées au dispositif.

La mise en place par les services du Conseil Départemental du Pas de Calais, d'une commission « Jeunes » depuis 2022, va permettre au CLLAJ d'asseoir sa légitimé en tant qu'interlocuteur privilégié en termes d'orientations et d'informations en matières de logement des jeunes.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution en 2022 d'une subvention d'un montant de 25 000 € reprise dans une convention dédiée.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D12-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention proposée au titre de l'année 2022 avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 6363.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D13-DE

B120522_D13

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - Immobilière Sociale 62
Subvention année 2022

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient l'association Immobilière Sociale 62 (IS 62) pour mettre en place des actions relatives à sa politique Habitat.

En effet, la CALL, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'est donnée comme objectifs de développer, dans le principe de la solidarité et de l'équilibre, l'offre en logements pour les publics prioritaires issus du Fonds Solidarité pour le Logement (F.S.L.) et les personnes en grande difficulté.

Elle participe ainsi au relogement de familles modestes, contribue au développement de la vocation sociale du parc locatif privé du territoire et favorise la mixité sociale. Depuis 2012, l'association poursuit son action portant sur la mise en œuvre effective d'une exigence de qualité des logements loués.

Les objectifs 2022 sont les suivants :

- Reloger des ménages aux ressources modestes au sein du parc privé locatif,
- Développer l'activité sur le territoire communautaire (36 communes),
- Participer à la mise en œuvre de la politique logement définie par la CALL,
- S'inscrire dans les nouveaux dispositifs locaux visant à favoriser l'insertion par le logement et répondre aux besoins de la CALL (et si nécessaire) dans le cadre de l'expérimentation du permis de louer et du déploiement du PIG,
- Capter et suivre a minima 10 nouveaux logements par an,
- Tenir une permanence de proximité au sein de la Maison de l'Habitat Durable.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2022 pour un montant de 5 000 €. La convention a donc pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Immobilière Sociale 62 dans le but de développer l'activité de l'association sur le territoire, en relogeant des ménages modestes au sein du parc locatif privé, favorisant la mixité sociale.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D13-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2022 avec l'IS 62 et tous documents afférents au dossier.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'IS62.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 3662.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D14-DE

B120522_D14

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - Soliha : subvention année 2022

A travers son projet de territoire et son programme local de l'habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à participer à l'amélioration de l'habitat privé. Elle soutient de ce fait les partenaires mobilisant et accompagnant les propriétaires occupants et locataires aux revenus les plus modestes du territoire, dans l'amélioration de leur condition de vie dans leur logement (adaptation, développer une offre de logement d'insertion,…).

Depuis 2014, la CALL subventionne l'association SoliHa Pas-de-Calais pour la mise en place d'actions sur son territoire telles que l'accompagnement des personnes en difficulté, le développement d'une offre de logements sociaux, la gestion locative sociale et la participation à l'amélioration de l'habitat privé.

La CALL souhaite continuer le partenariat avec Soliha, pour permettre aux habitants en grande difficulté sociale de son territoire, d'obtenir des réponses adaptées aux préoccupations exprimées.

L'engagement de SoliHa, pour 2022, sera de mettre des actions en place visant à :

Contribuer à la définition de la stratégie d'équilibre de peuplement et à sa mise en œuvre sur le territoire de la CALL. Dans ce cadre SOLIHA s'engage à être présent très régulièrement aux différentes réunions thématiques, et, à participer aux travaux et réflexions engagées pour l'évolution positive des dispositifs et le mieux vivre des ménages bénéficiaires. Entre autres, SOLIHA participe aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, aux réunions PLH, aux comités contre les discriminations et politique de la ville du territoire.

Renforcer l'action sociale et les actions de sensibilisation des ménages afin d'améliorer les conditions de vie des habitants SOLIHA Pas de Calais propose :

- De déployer l'outil « C'est quoi ce Truck ? » sur le territoire et de promouvoir les travaux d'adaptation des logements pour les publics en perte d'autonomie (3 sorties Truck minimum sur la CALL sont prévues) .
- En lien avec la CALL et le service politique de la Ville, d'expérimenter l'accompagnement de quelques ménages sur la thématique de lutte contre la précarité énergétique et de montrer le bien-fondé d'une telle action, reproductible et amplifiable en 2023. Pour cela, elle ciblera avec le service Habitat un secteur en rénovation
- De soutenir la mise en œuvre d'actions d'accompagnement social individuel et/ou collectif pour les publics prioritaires et tout public propriétaire occupant impécunieux.
- De venir en aide, sur des quartiers ciblés par le Service Habitat en cas de difficulté particulière (incendie, difficulté de délinquance etc). Cette intervention ciblée dans le temps permettra d'être un médiateur tiers et de pouvoir remonter les besoins et difficultés du quartier à l'EPCI et au bailleur.
    * *expérimenter l'accompagnement post travaux de 5 à 8 ménages sur un site ERBM/PIG ou OPAH ciblé avec le Pôle Habitat*
    * *organiser sur ce même site, 3 à 4 ateliers collectifs en lien avec la réhabilitation*
- Être un partenaire actif pour l'animation Maison de l'Habitat Durable.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2022 pour un montant de 15 000 €. La convention a donc pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association SOLIHA.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D14-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :
- signer la convention 2022 avec SOLIHA et tous documents afférents au dossier,
- prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à SOLIHA.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 6365.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D15-DE

B120522_D15

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - ADIL : subvention année 2022

Depuis 8 ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conventionne avec l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) dans le parc privé, pour mener différentes missions en faveur du grand public et en appui des services des communes et de la collectivité.

Le bilan 2021 fait notamment état de 802 consultations juridiques, essentiellement vers les particuliers. Il est à noter que la CALL totalise 13,2% du total des consultations et se classe en seconde position des territoires du Pas-de-Calais.

Pour rappel, les missions de l'ADIL sont les suivantes :

- Apporter une expertise juridique aux services des communes et de la CALL en matière d'habitat (lutte contre l'habitat indigne, amélioration de l'habitat, permis de louer…),
- Informer et conseiller les habitants des 36 communes de la CALL via un conseil neutre, complet, personnalisé et gratuit sur toute question relative au logement et à l'habitat privé (compétence juridique et financière) au sein de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).

Il est donc proposé de renouveler le conventionnement de partenariat entre l'ADIL et la CALL pour l'année 2022. Les objectifs se déclinent entre autres de la façon suivante :

- la poursuite du travail engagé de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans le cadre de l'expérimentation de la mise en œuvre du permis de louer, du permis de diviser et des comités techniques des situations complexes,

- l'accompagnement des bailleurs et des locataires du territoire, via l'élaboration et la diffusion de deux guides d'information, un à destination de chaque catégorie de public. L'ADIL participera aux travaux, notamment sur les aspects juridiques de la location, les avantages fiscaux….

- la mise à disposition d'une expertise juridique au service de la CALL, des communes, ainsi que des élus, afin d'obtenir des réponses sur des sujets complexes (habitat indigne, indécence, domaine du logement social, actualité de l'habitat…),

- sensibilisation et information des copropriétaires, syndics bénévoles sur les organes de la copropriété, leur fonctionnement…, notamment dans le cadre de l'OPAHRU,

- la mise en œuvre d'une démarche pédagogique visant à faire connaître les dispositifs réglementaires (notamment dans le cadre de la loi Elan, en matière d'expulsions et de surendettement mais aussi des dispositifs fiscaux d'investissement locatif : Denormandie….),

- l'accompagnement de la CALL dans l'écriture et la mise en œuvre du protocole local de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans sa partie opérationnelle (mise à disposition de modèles de courriers, arrêtés type…).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière de la CALL sollicitée s'élève à 38 927 €.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D15-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- signer la convention 2022 avec l'ADIL et tous documents afférents au dossier,
- prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 38 927 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 38 927 € sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 5260.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D16-DE

B120522_D16

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - INHARI
Subvention année 2022

Dans le cadre de sa politique Habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé, via une convention d'objectifs,un Espace Info Énergie depuis décembre 2013. Celui-ci est animé par un conseiller à temps complet relevant de l'association INHARI et localisé dans les locaux de la Maison de l'Habitat Durable.

L'objectif de ce partenariat entre la CALL et INHARI consiste à proposer :

- un service public d'information sur la maîtrise de l'énergie. En soutenant le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers qui contribuera aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages. Il permettra notamment des audits énergétiques avant l'engagement des travaux,
- un service de proximité,
- un service indépendant, objectif, neutre et gratuit aux ménages. En créant une dynamique territoriale autour de la rénovation énergétique au travers d'actions de sensibilisation et de mobilisation des particuliers, des professionnels et des différents acteurs concernés,
- un service de conseil et d'information auprès des collectivités, partenaires institutionnels et associatifs mais aussi pour les petites entreprises tertiaires privées. En soutenant entre autres le déploiement d'un service de conseils aux propriétaires de petits locaux tertiaires privés. Ce service accompagnera donc aussi les propriétaires de commerces, bureaux, restaurants. Ils disposeront donc du même guichet d'information et de conseil de proximité.

Il est à préciser que depuis la loi climat et résilience, les conseillers Espace Info Énergie se dénomment désormais « Mon conseiller France Rénov' ».

Les principaux changements résident principalement en :

- De nouvelles cibles (les propriétaires, les collectivités, les partenaires associatifs et institutionnels mais aussi les petits locaux tertiaires privés) ;
- Un financement à la prestation pour les opérateurs (le financement des prestations suivra désormais une logique de rémunération à l'acte et à la performance).

Dans ce cadre une convention annuelle vient préciser les modalités d'organisation nécessaires au bon déroulement de l'action et prévoit le versement d'une subvention à hauteur de 15 000 € au bénéfice de l'association.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D16-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- Signer la convention avec INHARI pour l'année 2022,
- Prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à INHARI.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 2327.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D17-DE

B120522_D17

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Dispositif « Plantons le décor© » Renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Espaces Naturels Régionaux sur la période 2022/2023

L'opération « Plantons le décor© » vise à lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'essences locales d'arbres et d'arbustes et de variétés fruitières régionales dans leur territoire d'origine.

Elle offre ainsi à tout public (particuliers, collectivités, établissements scolaires, entreprises, associations, agriculteurs, …), la possibilité :

- de réaliser des projets de plantations, d'aménagement paysager, de trames écologiques, de boisements paysagers, ….,
- de préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire en Nord – Pas-de-Calais,
- de contribuer au développement durable de la région,
- d'avoir une aide en ligne pour concevoir les projets de plantations,
- d'avoir une information et des conseils de professionnels spécialisés le jour de la livraison des plants et des contacts locaux dans chacun des territoires.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a initié le partenariat avec Espaces Naturels Régionaux (ENRx) dans le cadre de cette opération, par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2016. La dernière convention passée entre les deux parties est celle qui a couvert la période 2019/2022.

Afin de poursuivre son implication dans l'aménagement et l'évolution durable du cadre de vie quotidien de son territoire (Trame Verte et Bleue), il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin renouvelle ce partenariat avec Espaces Naturels Régionaux, par convention pour une durée d'une année à compter de la date de signature, couvrant ainsi la campagne de Plantons le décor 2022/2023 et fixant les modalités de ce partenariat, qui restent identiques à celles de la précédente convention.

Cette démarche répond notamment aux objectifs du Projet de Territoire en termes d'amélioration de la qualité et du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D17-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Espaces Naturels Régionaux relative au dispositif « Plantons le décor© » pour la période 2022/2023.

Autorise le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans cette convention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 181.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D18-DE

B120522_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) – Marché Intercommunal itinérant de la CALL – Le Panier LoCALL

Par délibération du 4 Avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin décidait d'engager un politique volontariste visant à favoriser l'alimentation et l'agriculture durables sur son territoire : le « Système Alimentaire Territorial Durable », dont 2 des 6 enjeux sont le développement des circuits courts et la sensibilisation des consommateurs.

Suite à la présentation aux 36 communes membres d'un projet de « marché intercommunal mobile », 15 premières communes volontaires ont souhaité s'associer à la CALL dans sa mise en oeuvre, au regard de leurs activités communes d'intérêt général et de leurs compétences respectives.

Coconstruit avec les communes, ce marché regroupera des artisans, producteurs et structures de l'ESS locaux, en visant une haute valeur ajoutée, et dans un objectif non concurrentiel par rapport à l'existant.

L'enjeu est de permettre à l'ensemble des habitants, ainsi qu'aux touristes, l'achat de produits locaux, frais et de qualité à un prix accessible, tout en passant un moment chaleureux et convivial. Ce marché mobile deviendra ainsi un support de sensibilisation à l'Alimentation et l'Agriculture Durable sur notre territoire, les marchés étant reconnus comme des moyens privilégiés d'encourager l'économie locale et l'emploi, de créer du lien social, de favoriser la qualité alimentaire, d'apporter un soutien aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants....

Le marché hebdomadaire se déplacera durant la période estivale, sur les communes actuellement identifiées : Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Harnes, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vimy, Wingles, Liévin, Estevelles, Vendin le Vieil et Avion.

Il est organisé comme suit :

- La CALL en partenariat avec l'IUT de Lens porte la conception du marché : mobilisation des exposants, contractualisation, outils de communication, planification du marché,
- Les Communes organisent sa logistique (déclaration, sécurité, matériels, nettoyage…) ainsi que les animations,
- Les exposants s'occupent de la vente de leurs produits (Installation de leurs matériels, présentation, mise en avant…),
- Les autres partenaires organisent les animations du marché.

Il est apparu nécessaire d'encadrer cette manifestation sur le plan juridique, via une convention à titre gracieux, définissant les rôles et les responsabilités respectives dans ce partenariat, et les modalités de prêt de matériels.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D18-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de « Marché Intercommunal itinérant de la CALL – Le Panier LoCALL », ainsi que les différentes dispositions du présent rapport.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les documents afférents et notamment les conventions de partenariat Commune – CALL, suivant le modèle ci-annexé.

Précise que les crédits nécessaires aux impressions des outils de communication pour valoriser ce projet, d'un montant maximum de 3 000 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9979.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D19-DE

B120522_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD)
Convention d'objectifs 2022 avec l'association Initiatives Paysannes

L'association Initiatives Paysannes mène de nombreuses actions en vue de soutenir, développer et promouvoir l'agriculture paysanne, et d'accompagner le changement des modèles agricoles à l'échelle de la région Hauts-de-France.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de préservation du foncier et des actifs agricoles, et de maintien sur le territoire des exploitations agricoles, l'association Initiatives Paysannes souhaite poursuivre son intervention démarrée il y a trois ans sur le territoire de la CALL.

Depuis 2020, ce partenariat a permis l'accompagnement individuel de 5 producteurs et des accompagnements collectifs de 28 acteurs au travers de 3 temps de sensibilisation.

L'association entend ainsi déployer le programme d'activités spécifique suivant :

- Un Café transmission : temps d'échange convivial sur la forme d'un ciné-débat afin de débattre sur l'avenir de l'agriculture locale, de sensibiliser aux enjeux du renouvellement des générations, et de permettre aux agriculteurs futurs cédants de démarrer la réflexion sur leur projet de transmission, et ainsi limiter le risque que les fermes « partent à l'agrandissement » ;

- « A mon échelle comment favoriser l'installation sur le territoire ? » : un événement de sensibilisation agricole à destination de l'ensemble des acteurs sur le territoire de la CALL.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Il est proposé de subventionner l'association Initiatives Paysannes dont le budget annuel 2022 est de 775 000 €, à hauteur de 2 000 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D19-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 2 000 € à l'association Initiatives Paysannes, soit environ 0,25% du budget annuel du partenaire, pour soutenir le développement de son programme d'actions 2022 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée avec l'association Initiatives Paysannes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D20-DE

B120522_D20

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) - Convention d'objectifs 2022 avec l'association Les Sens du Goût

L'association Les Sens du Goût développe des programmes d'éducation sensorielle et alimentaire en proposant des activités de formation et de sensibilisation auprès de publics mixtes et multiples. Les Sens du Goût travaille sur la valorisation des territoires, des habitants, et des produits, et développe ses différents projets en étroite collaboration avec les acteurs locaux (milieu scolaire, collectivités, partenaires de l'action sanitaire et sociale…). L'idée principale de l'association est la suivante : « Faire naître le plaisir, la curiosité, la confiance dans sa capacité naturelle à s'alimenter, à faire, à transmettre pour retrouver la confiance en soi… ». L'association intervient notamment auprès de quelques écoles du territoire, dans le cadre d'un financement ARS.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de sensibilisation à l'alimentation durable, l'association Les Sens du Goût souhaite développer son activité au sein de l'agglomération, et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL.

L'association propose ainsi les actions suivantes :
- « Faites de la Soupe » : ateliers de réalisation de soupes et de tartinades à destination des lieux recevant des enfants et notamment les scolaires. Ces ateliers permettront aux enfants de passer un moment convivial tout en valorisant une alimentation durable et notamment le patrimoine alimentaire local ;
- Formations « Cuisiner avec les élèves » & « Cuisiner avec un groupe d'enfants » : outiller les enseignants et les professionnels de l'enfance pour mettre en place une action efficace de façon pérenne.
- La création d'un livret de recettes et de producteurs locaux : livret qui reprend les recettes de Faites de la Soupe en valorisant les producteurs locaux qui produisent les ingrédients nécessaires.

Il est à noter que ce partenariat a permis depuis 2019 de réaliser de nombreuses actions ludiques de sensibilisations (cuisines, jeux…) au travers 11 communes pour plus de 300 bénéficiaires différents (scolaires, jeunes parents, public précaire...)

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019. Ce programme d'activités coïncide donc avec l'enjeu de la sensibilisation des consommateurs à l'alimentation durable.

Il est proposé de subventionner l'association Les Sens du Goût moyennant 11 550 € dont le budget annuel est de 294 457 €, aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D20-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 11 550 € à l'association Les Sens du Goût, soit 3,9 % du budget annuel du partenaire, pour soutenir le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée avec l'association Les Sens du Goût.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 11 550 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/ Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D21-DE

B120522_D21

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) - Convention d'objectifs 2022 avec l'association BIO en Hauts de France

Bio en Hauts-de-France est l'organisation régionale de l'agriculture biologique. Ses missions servent le développement de l'agriculture biologique en région, du producteur au consommateur. Engagée dans la transition des modèles de production agricoles, Bio en Hauts-de-France est convaincue des synergies à construire entre leur projet et les collectivités territoriales. Depuis 2006, elle agit avec celles-ci pour sensibiliser et accompagner le monde agricole au développement de l'agriculture bio, procurant de nombreux bénéfices au niveau local : protection de la ressource en eau, de la biodiversité, santé des riverains et relocalisation d'activités agricoles durables sur les territoires de la région.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de préservation et de développement du foncier et de développement des productions durables, l'association Bio en Hauts de France propose de développer son activité en 2022 au sein de l'agglomération de la façon suivante :

- Réalisation d'un Solbio qui permet d'accompagner les collectivités dans la caractérisation de foncier disponible pour l'installation de porteurs de projets agricoles en bio,
- Des accompagnements d'exploitants agricoles bio qui pourraient rentrer dans une démarche d'accession à la propriété foncière,
- Des actions de sensibilisation des élus à la question du système alimentaire régional et du foncier,
- Une étude de sensibilité d'un groupe d'agriculteurs conventionnels avec identification des freins techniques et sociaux au passage à l'agriculture biologique, à proximité d'un champ captant.

Il est à noter que ce partenariat a notamment permis depuis 2019 :
- d'accompagner les villes de Loison sous Lens et Grenay dans leurs projets de ferme urbaine,
- de réaliser un premier travail sur la création d'emploi dans le milieu agricole,
- sensibiliser plus de 20 producteurs aux productions durables,
- accompagner et former des producteurs du territoire aux productions durables,
- …

Il est proposé de subventionner l'association Bio en Hauts-de-France dont le budget annuel 2022 est de 2 140 070 €, à hauteur de 17 244,50 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé), pour le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D21-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 17 244,50 € à l'association Bio en Hauts-de-France, soit environ 0,81 % du budget annuel du partenaire, pour soutenir le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée avec l'association Bio en Hauts-de-France.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 17 244,50 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement /Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D22-DE

B120522_D22

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) - Convention d'objectifs 2022 avec l'association Terre de Liens Nord – Pas-de-Calais

L'association Terre de Liens a pour but de préserver le foncier agricole, d'encourager le développement de l'agriculture biologique ainsi que de venir appuyer l'installation de producteurs en circuits courts. Pour ce faire, elle cherche notamment à acquérir les terres agricoles afin de les préserver et de les mettre en location. L'association, née en 2003, souhaite aussi partager le fruit de ses expériences mais également proposer de nouvelles réponses à la crise du foncier. Elle encourage également la participation citoyenne.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de préservation et de développement du foncier agricole, l'association Terre de Liens souhaite poursuivre le développement de son activité au sein de l'agglomération, et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL. Depuis 2019, ce partenariat a permis la réalisation d'un diagnostic foncier au travers de 13 communes volontaires, l'accompagnement individuel de de plus de 8 communes sur des problématiques foncières, ainsi que l'accompagnement de porteurs de projets...

Elle entend ainsi déployer sur le territoire son programme d'activités suivant :

- L'accompagnement des collectivités territoriales, via des ateliers collectifs ou un accompagnement des communes/de l'intercommunalité, sur les problématiques de maîtrise et d'usage du foncier agricole.
- La réalisation, en partenariat avec Bio en Hauts-de-France, d'un diagnostic parcellaire pour une commune de la CALL ayant identifié une piste foncière agricole.
- L'accompagnement des porteurs et porteuses de projets en recherche de terres ou ayant des difficultés liées au foncier.

Il est proposé de subventionner l'association Terre de Liens, dont le budget annuel 2022 est de 328 300 €, à hauteur de 12 150 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 12 150 € à l'association Terre de Liens, soit 3,7% du budget annuel du partenaire, pour soutenir le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D22-DE

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée avec l'association Terre de Liens.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 12 150 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D23-DE

B120522_D23

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) - Convention d'objectifs 2022 avec la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture Hauts-de-France vise une amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations agricoles et de leurs filières, mais également des démarches responsables et entrepreneuriales des agriculteurs, et le développement de l'emploi agricole dans les Hauts-de-France. Pour cela, elle met en œuvre diverses missions et s'occupe également d'accompagner les projets des territoires en lien avec les questions agricoles, comme par exemple sur les questions de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, l'aménagement de l'espace rural ou encore la valorisation des produits locaux.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière d'apprentissage de la transition, de préservation et de développement du foncier, de sensibilisation des consommateurs et de restauration hors domicile, la Chambre d'Agriculture HDF propose son accompagnement au plus près des producteurs sur les sujets suivants :

- La transmission des exploitations avant le départ en retraite afin de préserver le tissu agricole,
- La diversification des exploitations et des débouchés des producteurs notamment vers les circuit-courts (création d'un point de vente collectif…),
- L'évolution des pratiques agricoles pour favoriser le développement de la production durable sur le territoire,

En outre la Chambre apporte son expertise agricole afin de pouvoir sensibiliser les clients des filières agricoles locales, notamment au niveau de la restauration collective des communes, et in fine développer ce type de débouchés locaux. Enfin, la Chambre va mettre à disposition des communes différents outils de sensibilisation des consommateurs : jeux, exposition… sur le thème de l'alimentation durable.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Il est à noter que ce partenariat a permis depuis 2019 d'accompagner plus de 24 producteurs, de réaliser des visites de cuisines et de ferme de relier la production locale et la restauration collective, de créer un salon de l'offre et la demande, de sensibiliser les communes sur les différents sujets / obligations de la loi Egalim…

Il est proposé de subventionner la Chambre d'Agriculture HDF dont le budget annuel 2022 est de 19 239 529 €, pour le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire communautaire, moyennant 16 797 €, aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé).

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D23-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 16 797 € à la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, soit environ 0,087 % du budget annuel du partenaire, pour soutenir le développement de son programme d'actions 2022 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée avec la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 797 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement /Ligne de crédit 11846.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D24-DE

B120522_D24

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD)
Convention d'objectifs 2022 avec l'association Aprobio

L'association A PRO BIO a pour but de démocratiser l'accès à une alimentation de qualité, notamment en promouvant et en communiquant sur la consommation bio locale, tout en cherchant à la développer dans la région des Hauts-de-France.

Pour cela, elle travaille avec les professionnels de la filière biologique et met en œuvre des actions de sensibilisation sur le territoire afin d'avoir un impact sur le comportement des habitants.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de sensibilisation des consommateurs, de développement des productions bio et d'approvisionnement dans la restauration hors domicile, l'association A PRO BIO souhaite poursuivre la mise en oeuvre de ses activités sur la CALL et sollicite pour ce faire un soutien financier. Ce partenariat a permis depuis 2019 :

- l'accompagnement de plus de 13 communes dans l'écriture des marchés publics,
- la réalisation de 4 actions de sensibilisation pour relocaliser les approvisionnements à destinations des communes, des métiers de bouche (visite de ferme et de cuisine,
- 5 ateliers de formations (cuisines…) pour rendre plus durable les restaurations collectives (lutte contre le gaspillage alimentaire…)
- ...

Le programme 2022 comporte :

- Des ateliers de travail et de sensibilisation, des salons de l'offre et de la demande, ou encore des réunions individuelles ou collectives avec les communes.
- Des ciné débats, animations scolaires ou escape games, pour sensibiliser le grand public à l'agriculture biologique.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Il est proposé de subventionner l'association A PRO BIO, dont le budget annuel 2022 est de 661 870 €, à hauteur de 23 200 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2022 spécifique au territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D24-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 27/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 23 200 € à l'association A PRO BIO, soit environ 3,5 % du budget annuel du partenaire, pour soutenir le développement de son programme d'actions 2022 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée avec l'association A PRO BIO.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 23 200€ sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D25-DE

B120522_D25

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Adhésion à l'Institut Régional de la Ville (IREV)

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin adhère au Groupement d'Intérêt Public IREV depuis 2017. Les objectifs du GIP IREV sont de :

- renforcer l'adaptation de l'offre de services de l'IREV aux besoins des partenaires des Contrats de Ville par leur contribution à la définition du programmes d'actions, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire en favorisant les échanges d'expériences et conditions de réussite,
- consolider la place de l'IREV comme espace de dialogue interinstitutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale.

La proposition du GIP IREV affinée pour la CALL permettrait :

- la participation gratuite pour les agents de la CALL et acteurs locaux et notamment les agents de toutes les communes situées en Politique de la Ville à 2 cycles de qualification (4 jours) sur la base de programmes conçus avec l'ANRU, CDC, ADCF, CNFPT,…,
- le renforcement de la présence sur le territoire et un apport d'expériences,
- la participation de l'EPCI aux instances de pilotage du GIP IREV chargé de définir les orientations du centre de ressources.

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public IREV a décidé que l'adhésion pour les EPCI de plus de 100 000 habitants est fixée à 5 000 € par an et qu'à ce titre l'EPCI peut désigner un représentant au sein du GIP IREV (Président ou son représentant). Afin que les acteurs du territoire bénéficient de l'intervention de l'IREV, il est proposé de renouveler l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public pour une somme de 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le renouvellement de l'adhésion au Groupement d'intérêt Public de l'IREV, pour la somme de 5 000 € pour l'année 2022.

Désigne au titre de sa représentation au Conseil d'Administration du GIP IREV, M. Alain BAVAY, Président en charge de la Cohésion Sociale.

Mandate le Président pour signer tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 11483.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D25-DE

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D26-DE

B120522_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association PIMMS Méditation Artois-Gohelle : subvention 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 24 février 2022, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association PIMMS Médiation Artois-Gohelle pour la mise en place d'une action intitulée « Ateliers de médiation Itinérants (AMI)» en 2022. En l'espèce cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville et étudiée lors du comité des financeurs en date du 4 février 2022.

Le PIMMS développe sur le territoire une activité multiservices. Il œuvre à l'accessibilité des habitants aux services nécessaires à la vie courante. Ainsi, il informe, explique, conseille et oriente vers les bons interlocuteurs. En médiateur, il prévient et aide à la résolution des conflits liés à la vie quotidienne. Pour proposer cette offre de service, PIMMS Médiation travaille avec un réseau d'acteurs du territoire.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, dans un double objectif de réduire la fracture numérique et de lutter contre l'illectronisme, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et sociaux du territoire, le PIMMS Médiation Artois-Gohelle envisage de planifier des ateliers numériques au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la CALL grâce à un véhicule itinérant (PIMMS Mobile).

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 10 000 € sur un montant total de 22 937 € (soit 44 % de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « PIMMS Médiation Artois Gohelle » dont le siège est à Libercourt (62820) place de la Gare afin de soutenir l'action Politique de la Ville « Ateliers de Médiation Itinérants » sur l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D26-DE

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € ont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D27-DE

B120522_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Missions Civiques et Citoyennes (AM2C): subvention 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Dans ce cadre, par courrier en date du 6 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'Association Missions Civiques et Citoyennes (AM2C) pour la participation financière au titre de son fonctionnement 2022 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association a pour objet de favoriser le développement et la coordination des communes de la circonscription de Lens pour proposer un programme commun destiné à organiser un service volontaire pour les jeunes d'origines sociales et culturelles diverses.

Elle propose de mobiliser les jeunes pendant une période de 6 à 10 mois sur des missions civiques ayant pour objectifs d'apporter une aide, un accompagnement humain et associatif, en fonction des besoins et des difficultés que rencontre notre territoire.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des jeunes qui résident sur le territoire de la CALL et assure des temps de formations pour construire des projets animés par les jeunes et développer les valeurs de citoyenneté.

En 2021, l'association a accueilli 109 jeunes de 16 à 25 ans du territoire des communes d' Avion, Billy-Montigny, Méricourt et Sallaumines. La priorité est apportée aux jeunes en décrochage scolaire ou sans diplômes. Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 de 9 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 9 000 € sur un montant total de l'action qui s'élève à 163 877,31 € (soit 5,5 % du budget de l'action) à l'association AM2C dont le siège est à Avion (62210) 10 rue de la Bastille afin de permettre à l'association de poursuivre son action sur l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D27-DE

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/ Ligne de crédit 11206.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D28-DE

B120522_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Action Educative (AAE 62): subvention 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 28 février 2022, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'Association Action Éducative (AAE 62) pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Les jeunes sur la CALL- Initiatives Jeunesse » . Cette demande a été étudiée lors du Comité des Financeurs du Contrat de Ville en date du 4 février 2022.

En lien avec les partenaires locaux (Associations, Municipalités, CAJ, centres sociaux …), ce projet a pour objectif de :

- valoriser l'engagement des jeunes,
- favoriser l'émergence de projets pensés et mis en place par les jeunes,
- développer l'esprit d'initiative de la jeunesse,
- faciliter l'accès au montage de projet (accompagnement des jeunes),
- véhiculer une image positive de la jeunesse,
- d'apporter tous les moyens nécessaires aux jeunes du territoire, et de les encourager à développer leurs propres événements dans les meilleures conditions possibles.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet , il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 4 000 € sur un montant total de l'action qui s'élève à 28 900 € (soit 13,80 % de taux de subvention).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d 'allouer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Association Action Éducative (AAE 62) sur un budget global de l'action qui s'élève à 28 900 € (soit 13,80 % du budget de l'action), dont le siège se situe au 9 rue Jean Bart 62143 Angres pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Les jeunes sur la CALL – Initiatives Jeunesse ».

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D28-DE

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D29-DE

B120522_D29

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "Unis Cité" : Subvention 2022 - Contrat de Ville

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie le 7 mars 2022 par l'association « Unis Cité » de Lens d'une demande de participation financière pour mettre en œuvre son projet intitulé « Accompagnement au Projet d'Avenir spécifique aux jeunes éloignés dans le cadre du service civique » déposé dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville de la CALL.

L'association « Unis Cité » a pour objet de développer le dispositif de service civique sur le territoire. Il réunit des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études pour travailler en équipe pendant une période de 6 à 9 mois, à temps plein, sur des projets de service à la collectivité.

Tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture à la citoyenneté.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des jeunes volontaires au service civique résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au travers de projets de solidarité structurant et touchant à la lutte contre la fracture numérique des seniors, à l'accompagnement de personnes isolées à domicile et en structure et des personnes en situation de handicap et à la promotion de la santé et du bien-être.

Le projet intitulé « Accompagnement au Projet d'Avenir spécifique aux jeunes éloignés dans le cadre du service civique » vise à mobiliser des jeunes de 16 à 25 ans parmi les plus éloignés de l'emploi ou de l'insertion professionnelle et les rassembler dans le cadre d'un service civique volontaire qui favorisera très fortement leur insertion dans la vie professionnelle grâce à un accompagnement collectif et individuel de qualité et proposer aux jeunes des missions de solidarité à destination des habitants des quartiers prioritaires de toute l'agglomération.

L'association « Unis Cité » a sollicité un soutien financier pour la mise en œuvre de son action intitulée « Accompagnement au Projet d'Avenir spécifiques aux jeunes éloignés dans le cadre du service civique » d'un montant de 9 500 €, il est décidé, suite au comité des financeurs en date du 4 février 2022, d'allouer une subvention d'un montant de 3 000 €.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D29-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € sur un montant total de l'action qui s'élève à 103 110 € (soit 2,90 % du budget total de l'action) à l'association « Unis Cité » pour la mise en œuvre de l 'action intitulée « Accompagnement au Projet d'Avenir spécifique aux jeunes éloignés dans le cadre du service civique ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € ont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3829

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D30-DE

B120522_D30

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Culture et Liberté Pas-de-Calais : subvention 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie le 24 février 2022 par l'association « Culture et Liberté » de Lens d'une demande de participation financière pour mettre en œuvre son projet intitulé : « Cap bonne mine », déposé dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville de la CALL. Cette demande a été étudiée lors du comité des financeurs du Contrat de Ville en date du 4 février 2022.

L'association « Culture et Liberté » a pour objet de contribuer au développement culturel, à la solidarité et la formation permanente des habitants du département, et plus particulièrement autour des thèmes santé, bien-être et mobilité. Le projet vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins, notamment des personnes les plus démunies. Ses principaux objectifs sont :

- sensibiliser les publics grâce à des pratiques innovantes : « aller vers », « travail de terrain »,
- amener un contenu ascendant dans la mise en œuvre des ateliers,
- renforcer l'estime et la confiance en soi,
- créer et renforcer le réseau des partenaires.

Le projet est en corrélation avec les enjeux de l'ASV. (Atelier Santé Ville) mis en place par la CALL en 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 2 500 € sur un montant total de l'action qui s'élève à 51 818 € (soit 4,82 % du budget de l 'action) à l'association Culture et Liberté du Pas-de-Calais sise 1 rue Pierre Bonnard – 4 pavillon Beethoven – 62 300 Lens afin de soutenir l'action Politique de la Ville intitulée « Cap bonne mine ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D31-DE

B120522_D31

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Médecins du monde : Subvention 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie le 25 Mars 2022 par l'association « Médecins du Monde » d'une demande de participation financière pour mettre en œuvre son projet intitulé : « actions de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants de trois communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin », déposé dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville de la CALL. Cette demande a été étudiée lors du comité des financeurs en date du 4 février 2022.

L'association « Médecins du Monde » est un mouvement international indépendant de militants actifs qui soignent, témoignent et accompagnent le changement social via des programmes médicaux innovants en direction des personnes exclues et leur communauté tout en se battant pour un accès universel aux soins.

Elle se propose de sensibiliser, informer, éduquer des habitants à travers des actions de prévention, de promotion de la santé et des démarches de santé communautaires impliquant les habitants.

Le projet intitulé « actions de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants de trois communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin », vise à contribuer à la réduction des taux de mortalité évitable par la prévention sur le territoire communautaire, à travers une approche et des actions en prévention et en promotion de la santé.

Cette action répond aux objectifs du dispositif « Atelier Santé Ville » mis en place en 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 € sur un montant total de l'action qui s'élève à 74 856 € (soit 6.68 % du budget de l'action) à l'association « Médecins du Monde », sise 20 rue François Courtin – 62800 Liévin pour la mise en œuvre de l'action intitulée « actions de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants de 3 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ».

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D31-DE

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER

Absent(s) excusé(s) : 9
Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Donata HOCHART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D32-DE

B120522_D32

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention 2022 pour le financement d'un poste d'Adulte Relais Médiateurs Santé (ARMS)- Association pour la Solidarité Active du Pas de Calais (APSA)

L'Association Pour la Solidarité Active (APSA) lutte contre toutes les formes d'exclusion, sur l'arrondissement de Lens.L'association prend en charge et accompagne des personnes en grande précarité sociale, faisant face à d'importantes problématiques médicales et d'insertion.

L'APSA a sollicité un soutien financier à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 5 000 € pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité d'un Adulte Relais Médiateur Santé (ARMS) sur un budget prévisionnel total de 30 277 €. La demande de financement adressée à l'Agence Nationale à la Cohésion des Territoires (ANCT) s'élève à 19 349 € et celle adressée à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France s'élève à 5 928 €.

Afin que l'association poursuive son action sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin propose de la soutenir pour l'activité de l'Adulte Relais Médiateur Santé en lien avec l'Atelier Santé Ville (ASV) par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 de 5 000 €, en référence à la délibération du Conseil Communautaire du 18 février 2021. La CALL participerait donc au financement du poste à hauteur de 16, 51%.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'APSA pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité d'un Adulte Relais Médiateur Santé.

Autorise le Président à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année 2022 ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11202.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D33-DE

B120522_D33

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Participation financière à la journée de rencontres participatives et d'échanges organisée par le réseau " Territoires Zéro chômeur de longue durée" au Louvre Lens

Le territoire « Zéro chômeur de longue durée » a été initié en 2016 par la loi 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

Pour rappel, le dispositif ambitionne de répondre à plusieurs objectifs :

- Montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à toute personne privée durablement d'emploi sur la base du volontariat, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions…

- Observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les bénéfices obtenus aux plans humains, sociétaux et économiques,

- Vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées à cette fin,

- Évaluer l'expérimentation, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera sur le territoire et celle que mènera un comité scientifique, afin de déterminer si celle-ci peut être étendue ou non et les conditions de cette éventuelle extension.

En ce début d'année 2022,19 territoires ont été habilités, 21 entreprises à but d'emploi sont déjà ouvertes et emploient 986 personnes.

Une grande rencontre régionale a déjà été expérimentée par le réseau régional HDF en décembre 2019 et avait réuni plus de 200 personnes sur le territoire du HAINAUT. Face à ce succès et à l'engouement suscité, le réseau a décidé de renouveler ce grand temps fort de sur le territoire de LENS LIEVIN et a décidé d' organiser une rencontre le 29 mars 2022 au LOUVRE LENS .

250 personnes représentantes de projets émergents et de partenaires, de personnes privées durablement d'emploi sont attendues lors de cette rencontre.

Organisée sous forme de forum ouvert, cette journée donne la possibilité de débattre de sujets tels que la place des départements dans l'expérimentation, la manière de vérifier la non-concurrence des activités des entreprises à but d'emploi, le maintien d'une dynamique au sein du Comité local pour l'emploi dans la durée ou encore la manière dont l'habilitation et l'embauche en EBE changent le regard des personnes privées d'emploi.

Le budget de cette manifestation s'élève à 27 001 euros.

Par délibération en date du 15 avril 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a confirmé son engagement dans la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée » .

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D33-DE

Le réseau régional TZCLD en Hauts-de-France est réuni autour d'organismes partenaires d'ATD Quart-Monde : APES, CRESS, COORACE, Compétences et Emploi, en partenariat avec la CFDT, dénommés depuis les « contributeurs – animateurs » du réseau. Dans un souci de structuration et de simplification des démarches administratives, la coordination du réseau est administrativement portée par Coorace HDF.

Il est proposé de contribuer financièrement à cet événement en apportant une subvention de 5 000 euros (représentant 18,51 % du budget total) destinée à couvrir une partie des frais d'animation et d'organisation de la journée en faveur de l'association.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'octroyer une subvention en faveur de l'association COORACE HDF à hauteur de 5 000 euros permettant l'organisation et l'animation de la journée du 29 mars 2022.

Autorise le Président à signer la convention et à procéder aux opérations comptables correspondantes

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2022 : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10 001.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D34-DE

B120522_D34

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention à la manifestation LIVRODROME

Le LIVRODROME est un parc d'attractions littéraires itinérant qui durant l'été, s'installe tous les 2 jours dans une ville différente pour 24 ou 48h et invite les adolescents, les pré-adolescents et leur famille, à participer à plus de 15 attractions littéraires, ludiques, adaptées à leur univers, puis à repartir avec des livres grâce aux Chèques Lire offerts.

Le LIVRODROME a été créé en 2018, il a été retenu, après appel d'offres, par le Centre National du Livre (CNL) pour être l'événement national de Partir en livre, la grande fête du livre de la jeunesse. Il est programmé que la première étape de ce tour de France littéraire se déroule au jardin public de Liévin les 24 et 25 juin 2022.

La mise en place de ce type de manifestation poursuit 4 objectifs :

- Promouvoir la lecture, auprès d'un public de lecteurs avertis et non-avertis de 10 à 18 ans et aux familles du territoire,
- Expérimenter de nouveaux dispositifs de médiation autour du livre, ludiques et participatifs, destinés à la jeunesse,
- Soutenir l'activité des acteurs de la chaîne du livre,
- Faire découvrir l'ensemble des métiers du livre auprès des professionnels du territoire engagé dans la structuration d'un réseau.

Cette manifestation correspond totalement aux objectifs définis par la communauté d'agglomération dans son plan de développement de la lecture publique « Lecture pour tous », notamment sur l'opportunité de toucher les publics jeunes et les plus éloignés de la lecture. Il est donc proposé d'accorder une aide financière de 6 000 € à l'association «Plateforme culture » pour l'organisation de cette opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le concours financier à hauteur de 6 000 € à l'association «Plateforme culture » correspondant à 12 % du montant global de 52 806 € pour l'organisation de la manifestation « Livrodrome ».

Autorise le Président à signer avec l'association «Plateforme culture » toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget principal /Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D35-DE

B120522_D35

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Partenariat avec l'association Porte-Mine : Subvention 2022

A la faveur d'une politique volontariste portant sur le développement d'une offre culturelle de qualité et accessible par le plus grand nombre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accompagne depuis 2016, l'association Porte-Mine.

Pour rappel, la principale « fonction » du projet de l'association Porte-Mine, consiste à proposer un travail de terrain, combinant des enjeux culturels (programmation artistique de proximité, installations collaboratives sur l'espace public, etc), sociaux (insertion, accès aux droits, partage, etc), écologiques (création d'un jardin collectif en agroécologie, circuits courts, ateliers, etc), et touristiques (développement d'une offre hôtelière, restauration, valorisation des grands sites du territoire, etc) pour développer des projets et coopérations.

Par la mise en place d'une économie sociale et solidaire, Porte-Mine développe des activités économiques qui contribuent au développement du territoire et permettent de financer des projets socioculturels avec la participation et l'inclusion des habitants : ateliers parents-enfants, ateliers de pratiques artistiques, ateliers bricolage, concerts, spectacles, événements, after-work, after-school, résidence d'artistes, création de mobilier urbain dans l'espace public, atelier cuisine bio, friperie participative, ...Par le travail de médiation de terrain ou l'accompagnement des projets, Porte-Mine est une plateforme pour la réintégration des populations décrochées et de valorisation culturo-patrimoniale des anciennes cités minières.

Compte-tenu de l'implication de l'association auprès des habitants du territoire et au vu de son bilan 2021, il est proposé de reconduire ce partenariat au titre de l'année 2022 accordant à Porte-Mine les moyens de mise en œuvre de son projet. En détail pour ce qui est de l'année 2022, le projet culturel et artistique de Porte-Mine porte sur trois axes :

- Un espace de convergence entre les publics et la création « L'inattendu sous la toile » permettant d'offrir au public, la possibilité de contribuer à l'élaboration de la programmation des temps forts que sont : « Place à la fête édition 6 », « Anniversaires de Porte-Mine et de la Maison des Projets » et les « Fêtes de la Sainte-Barbe ».Cette proposition inclut un sous-axe de développement culturel spécifique « L'inattendu » projet participatif déposé et retenu au titre du contrat de ville.
- Le lieu culturel de la « Maison des projets » à l'entrée du Parc du Louvre-Lens, en connexion avec les quartiers et le BHNS a notamment pour objectif d'introduire la culture dans des lieux où l'on ne s'y attend pas, de favoriser la mobilité des habitants, de valoriser les dynamiques culturelles locales. Cet espace propose notamment un pôle de résidence et de diffusion, une école des spectateurs et encore des artistes hébergés en compagnonnage sur le territoire. Porte-Mine porte également une programmation artistique partagée et complémentaire avec les centres culturels de l'agglomération et tournée vers la diffusion de spectacles et de musiques actuelles.
- La programmation participative co-construite avec les habitants du territoire comprenant notamment un projet alliant culture, nature et présence artistique autour de la construction de mobilier urbain et encore l'agencement d'un jardin collectif. Cet aménagement s'accompagne de temps d'échanges avec la compagnie les Saprophytes et aussi la réalisation collective d'une grainothèque. Porte-Mine souhaite également construire avec les habitants, une programmation estivale à destination notamment des familles qui ne partent pas en vacances. Cette programmation sera territorialisée mais elle entend aussi s'ouvrir à l'échelle régionale par le biais de visites (ex. les Hortillonnages). Pour ce projet, Porte-Mine sera accompagnée par Droit de Cité et Culture Commune.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D35-DE

Ces propositions transversales et mutualisées contribuent largement au développement d'une offre culturelle diversifiée et attractive. Également, l'association Porte-Mine est un partenaire clef des actions portées par l'Agglomération dans le cadre de son Contrat Local d'Education Artistique, de l'animation du label Pays d'art et d'histoire et encore au titre du plan Lecture pour Tous.

Il est à noter que l'année 2022 permettra à l'association Porte-Mine de structurer son modèle juridique en lien avec les partenaires publics.

Pour ce qui est du/de la représentant/e de la CALL au sein des instances de Porte-Mine, il est proposé de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Compte tenu de ces éléments et afin de permettre à l'association Porte-Mine de poursuivre son engagement auprès du territoire et de ses habitants, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 80 000 € au titre de l'année 2022, dont une participation de 37 448 € au titre du projet du Contrat de Ville pour le projet intitulé « L'inattendu ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement d'une subvention 2022 de 80 000 € (correspondant à une aide 42 552 € pour le projet de dimension intercommunale porté par l'association, complété d'une subvention de 37 448 € au titre du Contrat de Ville pour un projet intitulé « L'inattendu »), à Porte-Mine pour l'accompagnement de son projet 2022, soit 10,6% du budget de fonctionnement de l'association d'un montant de 753 088 €.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec l'association Porte-Mine toutes les pièces afférentes à ce partenariat, et notamment la convention partenariale pour l'année 2022.

Désigne M. Ludovic GAMBIEZ, délégué titulaire et Mme Christelle BUISSETTE, déléguée suppléante pour siéger au sein des instances de Porte-Mine.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 80 000 € sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D36-DE

B120522_D36

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Avenant à la convention de mandat confiée par la ville de Harnes à la CALL pour la construction d'un centre aquatique à Harnes

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a validé son plan piscines en 2019.

Aussi, par délibération du 29 septembre 2021, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin auprès de la ville de Harnes pour l'élaboration d'un nouvel équipement nautique. Celui-ci se fait au travers d'un mandat dans le cadre de l'élargissement du périmètre du service commun

Cet équipement, dont le pré-programme a été validé en mars 2022 par la Ville de Harnes, et dont la superficie serait d'environ 7 441 m² pour une superficie de plan d'eau de 650m², permettrait d'accueillir 200 000 usagers chaque année et disposerait de :

- Un bassin de 25m de 6 couloirs et de 2m de profondeur, d'une superficie de 375 m², des gradins d'une capacité de 100 places d'une surface de 60m² ainsi qu'un espace de convivialité de 30 m² permettant l'accueil :
  - des scolaires (primaires et secondaires nageurs) sur un rayonnement communal à intercommunal,
  - des publics désireux d'apprendre la natation ou de se perfectionner,
  - des usagers pour une pratique sportive de loisir,
  - des associations sportives pour la pratique de la natation sportive de compétition et d'autres pratiques sportives, notamment le waterpolo,
  - des manifestations liées aux pratiques sportives évoquées ci-dessus, compris les compétitions de niveau régional,
  - d'événements ou d'animations ponctuelles.

- Un bassin de 15m de 6 couloirs et de 0,60m à 1,20m de profondeur, d'une superficie de 225 m² avec espace balnéoludique permettant :
  - l'apprentissage des fondamentaux de la natation.
  - l'accueil des scolaires (maternelle et primaires non-nageurs),
  - la réalisation d'animations type aquagym, aquastep, aquabike …

- Un espace lagune d'eau et de jeux pour la petite enfance de 50 m².

- Un espace bien-être / santé d'une surface de 46 m².

- Un espace extérieur de 3 600 m² comprenant :
  - Une terrasse privative extérieure bien être,
  - Un espace solarium composé d'une partie arborée et d'une partie carrelée antidérapante,
  - Un splashpad dédié à l'enfance.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D36-DE

Le montant global de ce marché est estimé sur le base du pré-programme à 14,16 millions d'euros HT (valeur mars 2022 hors aléa) pour une durée prévisionnelle du MGP de 108 mois, tranche optionnelle comprise, à compter de sa date de notification ; ce montant est prévisionnel.

Conformément aux règles établies dans le Plan Piscines communautaire, la CALL contribuera au maximum à 33% du coût éligible. Cette part s'entend en montant HT et intègre tous les coûts inhérents à la réalisation du projet. La ville de Harnes contribuera au minimum à part égale de la CALL, sur le montant restant à charge, après déduction des autres financements obtenus. Il est par ailleurs attendu un soutien financier du Conseil Régional ainsi que du Conseil Départemental et de l'État.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Harnes à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ci annexé ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront proposés au vote du Budget sur l'imputation : Budget Principal/ T-PISCHARN 2021 / Lignes de crédit 11545 et 11613.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D37-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D37-DE

B120522_D37

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Encouragement à la pratique sportive de la jeunesse :
solde de l'aide pass sport pour la saison 2021-2022

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive par la mise en place d'un Pass'sport à destination des jeunes sportifs d'un montant de 30 €.

Les modalités d'octroi du Pass'sport sont :

- Être domicilié sur l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Être âgé de moins de 18 ans au 1er janvier 2022,
- Sans conditions de ressources,
- Etre inscrit dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire de la CALL, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, ….) ne sont pas concernées.

Par délibération du 24 mars 2022 un premier versement de la subvention a été approuvé et a permis à 9 372 jeunes (chiffre arrêté au 03 mars 2022) de bénéficier d'une réduction de 30 € à leur adhésion à un club sportif affilié à une fédération. Les montants ont ensuite été versés aux clubs au prorata du nombre de Pass'sports remis.

La première délibération ayant été proposée avant la date de clôture de remise des Pass'sports à savoir le 7 mars 2022 afin de permettre aux clubs ayant remis leur dossier au 3 mars 2022 de pouvoir bénéficier le plus rapidement possible du versement de la subvention correspondante, il s'agit au travers de cette nouvelle délibération de procéder à la clôture du dispositif pour la saison 2021-2022 en versant l'aide aux clubs restants ce qui correspond à 2 230 Pass'sports soit la somme de 66 900 €.

Au total, pour la saison 2021-2022, 11 602 pass'sports ont été remis pour un montant total de 348 060 €. Le niveau des pass'sports est similaire à la saison 2019-2020 (avant la crise sanitaire). Au regard du succès du dispositif des pass'sports auprès des jeunes du territoire, il est proposé de le reconduire pour la saison 2022-2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement du solde des pass'sports.

Autorise la reconduction du dispositif pass'sports pour la saison 2022-2023.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D37-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 66 900 € soit 2 230 Pass sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne 4079.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D38-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D38-DE

B120522_D38

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention aux associations évoluant en haut niveau pour l'exercice 2021-2022

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération a décidé de soutenir la pratique sportive en haut niveau. Cette aide s'adresse uniquement aux :

- Equipes senior d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Equipes senior appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sport olympique,
- Equipes senior évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant à minima un joueur ayant un statut de joueur professionnel.

Ces trois critères sont cumulatifs.

Selon le montant d'aide de niveau maximal suivant :

- Premier niveau national : 70 000 €,
- Deuxième niveau national : 40 000 €.

Cette aide est ramenée soit au :

- Montant maximal de la subvention versée par la commune,
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal à la subvention de la commune.

14 dossiers ont été instruits, 12 étaient recevables soit un montant total de 458 000 €, à savoir :

COMMUNES	CLUBS	NIVEAU	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ÉLIGIBLE
AVION	CSA Tennis de table	Deuxième niveau national	11 000 €	11 000 €
	AS Avion Futsal	Deuxième niveau national	12 000 €	12 000 €
BILLY-MONTIGNY	Les carabiniers Handball	Deuxième niveau national	40 000 €	40 000 €
BULLY-LES-MINES	Handball club bullygeois	Premier niveau national	70 000 €	26 000 €
HARNES	Harnes Handball club	Premier niveau national	70 000 €	54 500 €
	Volley club harnésien	Premier niveau national	70 000 €	70 000 €
	Sport nautique harnésien	Premier niveau national	45 000 €	45 000 €
	Harnes volley-ball	Premier niveau national	70 000 €	70 000 €
LIEVIN	Liévin triathlon	Premier niveau national	70 000 €	70 000 €

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D38-DE

	Basket club liévinois	Deuxième niveau national	40 000 €	40 000 €
	Volley club liévinois	Deuxième niveau national	17 500 €	17 500 €
WINGLES	Arc club de Wingles	Premier niveau national	2 000 €	2 000 €
TOTAL	**12**		**517 500 €**	**458 000 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement de la subvention haut niveau pour les 12 clubs.

Autorise le Président à signer une convention d'attribution de subvention avec chacun des clubs éligibles ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 458 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget général/fonctionnement/enveloppe 4079.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D39-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D39-DE

B120522_D39

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à l'association Racing Club de Lens - Saison sportive 2021-2022

Le centre technique et sportif de la Gaillette, situé rue Arthur Lamendin à Avion, permet aux jeunes footballeurs d'être formés à la pratique du football professionnel et aux joueurs professionnels de s'entraîner. Cet équipement géré par l'association Racing Club de Lens, participe au rayonnement sportif du territoire et met en œuvre des missions d'intérêt général qui concernent la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans le centre de formation agréé.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre de ses compétences Sport et Politique de la Ville mène des actions en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires afin de faciliter leur insertion. Cette préoccupation est largement partagée par l'association Racing Club de Lens qui depuis plusieurs années a renforcé son partenariat avec la Communauté d'Agglomération en développant de multiples actions en faveur des publics prioritaires mais plus largement envers l'ensemble de la population.

L'association Racing Club de Lens couvre la totalité des frais de fonctionnement du centre technique et sportif de la Gaillette.

Les missions d'intérêt général menées par l'association Racing Club de Lens consistent à :

- Assurer le fonctionnement et le développement de l'école de football destinée à accueillir les jeunes enfants de 6 à 11 ans originaires de toute l'agglomération,
- Assurer le fonctionnement et le développement du centre de préformation des jeunes footballeurs (12 à15 ans) agréé par la Fédération Française de Football,
- Assurer le fonctionnement et le développement du centre de préformation des élèves footballeurs (16 à 20 ans) conformément à la charte du football professionnel,
- Assurer l'enseignement, l'accueil et l'hébergement des élèves footballeurs,
- Mettre en place les moyens de transport nécessaires aux déplacements de tous les jeunes dans le cadre des stages, entraînements et matchs inclus dans leur programme de formation,
- Entretenir dans le cadre des centres de préformation et de formation professionnelle un partenariat actif avec les clubs amateurs et scolaires de l'agglomération,
- Participer à la formation footballistique des cadres, entraîneurs et animateurs des clubs de football amateurs de l'agglomération,
- Mener toute autre action en vue d'assurer la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans son école de football et dans ses centres de préformation et formation professionnelle,
- Développer la section cécifoot (mise en place d'actions de sensibilisation dans les clubs de la CALL, accueil de l'équipe nationale au centre technique de la Gaillette, …),
- Développer la section féminine et poursuivre l'engagement du club en termes de formation et de professionnalisation,
- Développer les actions de sensibilisation dans les 21 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en présence d'un manager de l'équipe féminine,
- Assurer la présence de joueurs lors de trois événementiels proposés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Mettre en place des actions en faveur des jeunes des clubs amateurs du territoire notamment dans le cadre du dispositif « Escort Kids »,

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D39-DE

- Négocier avec la société anonyme sportive et professionnelle RC Lens (SASP) l'octroi (hors réduction de jauges) de 300 places par match au stade Félix Bollaert-Delelis qui seront affectées aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération qui ouvrira le dispositif à l'ensemble des jeunes des communes si les places n'étaient pas attribuées. Pour les matchs de gala (Lille, Paris, Monaco, Lyon, Marseille),100 places uniquement seront attribuées par match .

Afin de soutenir les activités du centre technique et sportif, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte un soutien financier à l'association Racing Club de Lens à hauteur de 150 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'un montant de 150 000€ pour soutenir les activités de l'association Racing Club de Lens au niveau du centre technique et sportif la Gaillette.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne 328.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D40-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D40-DE

B120522_D40

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Contrat de ville : subvention au CDOS pour le projet "Elles part en vacances 2022"

Les associations sont, chaque année, invitées à déposer des dossiers de demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville de la politique de la ville. Suite au comité des financeurs qui s'est tenu en février 2022 le projet déposé par le Comité Départemental Olympique et Sportif intitulé « Elles part en vacances » a reçu pour la deuxième année consécutive un avis favorable.

Les objectifs du projet sont de permettre aux familles monoparentales d'alléger leur charge mentale, de permettre aux enfants d'avoir accès à d'autres référentiels adultes, de renforcer le lien parent/enfant par des ateliers coopérants ludiques, d'accompagner la séparation temporaire et de faire découvrir un site emblématique du département et des activités sportives.

En 2021, 15 séjours d'une durée de six jours ont été organisés gratuitement pour 63 femmes et 110 enfants dans six sites départementaux dont le parc départemental d'Ohlain. Pour 2022, le CDOS proposera moins de séjour (7) mais accueillera plus de participants et prendra en charge les transports. Afin d'éviter les désistements de dernière minute une participation financière des familles sera demandée (30 € pour les mamans, 10 € par enfant).

Le comité des financeurs propose d'attribuer au CDOS une subvention d'un montant de 5 000 € sur un montant total de 39 000 € soit 12,82% du budget de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € au CDOS dans le cadre de son projet « Elles part en vacances ».

Autorise le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10178.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D41-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D41-DE

B120522_D41

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à la ligue Hauts de France d'Athlétisme: 17ème édition de la route du Louvre

La Route du Louvre est un événement running majeur de la saison sportive symbolisant le rapprochement entre deux territoires et permet de découvrir un patrimoine riche sous un angle original : le sport de haut niveau et la fête. En créant ce lien, la Route du Louvre fédère les communes et leurs habitants, les associations et les sportifs de tout âge autour d'une grande manifestation.

Alliance du sport, de la santé, de la culture, de la solidarité et de la convivialité, la Route du Louvre est conçue pour porter haut et fort les couleurs régionales en matière d'organisation d'événements sportifs de très haut niveau.

Malgré, une nouvelle fois, le contexte sanitaire particulier et une météo désastreuse, l'édition 2021 qui a eu lieu exceptionnellement les 3 et 4 juillet 2021 a connu une fois de plus un beau succès. Avec une organisation sur deux jours qui sera désormais le format retenu, la Route du Louvre reste un événement incontournable du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Organisée par la Ligue Hauts de France d'Athlétisme, la 17ème édition se déroulera les 14 et 15 mai 2022. Le départ du 10 km, le plus important du Pas-de-Calais, et du 5 km seront donnés depuis la ville de Lens. Les participants toutes disciplines confondues arriveront dans les jardins du Musée du Louvre-Lens. L'événement bénéficiera de nouveau d'une retransmission en direct sur France 3 Hauts de France et permettra une magnifique mise en lumière du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le long des parcours du marathon, du semi-marathon, du 10km du 5 km et des nombreuses randonnées.

Au regard de l'importance de cet événement, la ligue Hauts de France d'Athlétisme sollicite un soutien financier à hauteur de 50 000 € soit 7,8 % du budget total de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à la ligue Hauts de France d'Athlétisme dans le cadre de l'organisation de la 17ème édition de la Route du Louvre.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D42-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D42-DE

B120522_D42

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien aux manifestations sportives associatives : Accueil de la ligue Européenne de Volleyball féminin

Le Volley club harnésien évoluant en élite féminine de volleyball accueillera l'équipe de France de Volley Ball féminin du 26 mai au 2 juin 2022, à la salle Maréchal de Harnes. A cette occasion, elle rencontrera en match officiel l'équipe de Bosnie dans le cadre des tournois de la ligue européenne de volleyball féminin.

Cette compétition télévisée permet de promouvoir le sport féminin et est une véritable opportunité d'attirer et d'accueillir des équipes au titre de la préparation des JO 2024. La salle Maréchal est d'ailleurs sélectionnée comme centre de préparation potentiel des jeux.

Au regard des critères établis dans le règlement relatif au soutien financier des manifestations sportives associatives, approuvés en conseil communautaire du 24 mars 2022, le volley club harnésien remplit les conditions d'éligibilité des manifestations sportives de haut niveau, inscrites au calendrier de la fédération et ouvertes au public, organisées sur le territoire de Lens-Liévin.

Le montant pouvant être alloué se fait sur dossier. Au regard de la fiche d'analyse, cette manifestation ne remplissant pas tous les critères il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € .

Par courrier en date du 11 février 2022, le volley club harnésien a sollicité un soutien de 20 000 € soit 29 % du coût global de la manifestation. Il est proposé d'attribuer une subvention plafond à 10 000 € soit 14, 49 % du coût de la manifestation

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € au volley club harnésien dans le cadre de la ligue européenne de volley.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D43-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D43-DE

B120522_D43

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier aux manifestations sportives associatives: la Canadian Race 2022

Depuis plus de 10 ans l'association la Canadienne met en œuvre une course pédestre pour faire découvrir la crête de Vimy. Au fil des années, cette manifestation s'est enrichie et propose aujourd'hui 7 courses de 650m à 23 km, un challenge par équipe et une marche. La Canadian race s'adresse aux enfants jusqu'aux sportifs les plus aguerris et à toute la population avec la mise en place d'un concert de clôture de l'événement..L'édition 2022 aura lieu les 24 et 25 juin.

Au regard des critères précisant l'intervention de la CALL sur les manifestations sportives, approuvés par le Bureau communautaire du 24 mars 2022, la Canadian Race étant une course pédestre homologuée par la fédération française d'athlétisme, qualificative à l'Artois Trail Challenge et remplissant les critères subsidiaires, elle peut prétendre à l'attribution d'une subvention entre 2 000 € et 5 000 €.

Par courrier en date du 6 février 2022, l'association a sollicité une subvention d'un montant de 8 000 €. pour l'aider dans la mise en œuvre de la manifestation.

Au regard de la montée en puissance de l'événement et de sa conformité avec les critères, il est proposé d'apporter un soutien à l'association la Canadienne pour l'organisation de la 11ème édition de la Canadian race à hauteur de 4 000 € soit 8,89 % du budget total de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association la Canadienne dans le cadre de l'organisation de l'édition 2022 de la Canadian Race.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D44-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D44-DE

B120522_D44

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à la manifestation Fête de la Randonnée à Ablain-Saint-Nazaire

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a signé une convention de partenariat triennale avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Pas-de-Calais afin de remettre en état tous les circuits de randonnées, à savoir 14 sentiers, soit 140 km.

Tous les ans, le CDRP62 organise une fête de la randonnée dans le département avec le soutien de plusieurs clubs de randonnée.

Le CDRP 62 a proposé d'organiser, cette année, cet événement sur la commune d'Ablain-Saint-Nazaire, point de départ des circuits du Saint-Nazaire et du Bois de Mont.

Cette manifestation, programmée le 09 juillet prochain, mettra en lumière le travail réalisé sur le territoire et valorisera la randonnée : 1er sport de nature, pratiqué par plus de 16 millions de français.

A ce titre, différents parcours seront proposés aux visiteurs (grand, moyen et commenté), à savoir :

- 3 parcours de 12 km à 09h, 10h, et 14h,
- 2 parcours de 7 km à 09h30 et 14h30,
- 4 visites commentées par le Pays d'Art et d'Histoire, d'environ 3 km à 10h30, 13h30, 15h et 16h.

De plus différentes animations seront mises en place sur la place de la Mairie pour accueillir le public et l'inciter à rester sur le territoire.

Pour ce faire, il est à noter que le réseau d'acteurs sportifs mobilisé a répondu favorablement (CDOS, associations, Irfo,…) et qu'une enveloppe dédiée a été inscrite au BP 2022.

Dans ce cadre, il est proposé que la CALL accompagne à hauteur de 1 500 € le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais (soit 30% du budget total), et prenne en charge des animations complémentaires avec le soutien de la commune, pour faire de cette fête de la randonnée une réussite.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter le concours financier de la CALL à hauteur de 1 500 € au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais pour l'organisation de la manifestation « Fête de la Randonnée » à Ablain-Saint-Nazaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D44-DE

Autorise la prise en charge d'animations à l'occasion de la Fête de Randonnée à Ablain-Saint-Nazaire.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 500 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11344.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D45-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D45-DE

B120522_D45

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à l'association Attelages des Zouaves

Par courrier en date du 24 mars 2022, l'association Attelage des Zouaves a sollicité un soutien financier de 3 000€ de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'édition 2022 du concours national d'attelage au Val de Souchez.

Cette manifestation se déroulera les 28 et 29 mai 2022 et est qualificative aux championnats de France.

Au regard des critères précisant l'intervention de la CALL sur les manifestations sportives, approuvés par le Conseil communautaire du 24 mars 2022, le concours d'attelage s'inscrit dans les « Manifestations sportives de haut niveau, inscrites au calendrier de la fédération et ouvertes au public, organisées sur le territoire de Lens-Liévin » et répond aux critères de l'intérêt départemental, du rayonnement d'un équipement.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Attelages des Zouaves soit 14,53 % du coût global de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Attelages des Zouaves.

Autorise le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement/Ligne 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D46-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D46-DE

B120522_D46

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à l'UFOLEP dans le cadre des Maisons sport-santé

En pilotant un Contrat de ville, en accompagnant les projets sportifs favorisant l'épanouissement, le bien-être, la santé et le bien vivre ensemble de ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue au développement du territoire.

De son coté, l'UFOLEP décline une démarche singulière en plus de sa fonction initiale de fédération sportive autour du développement des activités physiques et sportives en direction des populations vulnérables.

Après avoir mené un travail conséquent sur l'identification des freins et des leviers permettant de toucher le public résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'UFOLEP propose au travers de son projet « Maison sport santé » de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour réduire les comportements sédentaires.

En partenariat avec Vivalley, l'UFOLEP a été labellisée « Maison sport santé » en 2021. Ce projet vise à offrir aux habitants des activités sportives ou une activité physique adaptée à des fins de santé.

Pour ce faire, l'UFOLEP mettra en réseau les partenaires de santé et partenaires sociaux, mesurera la condition physique des habitants et déploiera avec les associations du territoire une nouvelle offre d'activités physiques et sportives.

En allant vers les publics et en produisant un système d'information adéquat, l'UFOLEP apporte de la lisibilité à l'action. En travaillant en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, caritatifs, d'insertion, sportifs et médicaux, l'UFOLEP installe une relation de confiance avec les habitants et un maillage des quartiers politique de la ville.

D'un montant total subventionnable de 74 154 €, le projet « Maison sport santé » répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 5 000 € à double titre : il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires et de la compétence sport en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à réduire les freins de la sédentarité et la mise en exergue des valeurs de la pratique sportive.

Le montant de 5 000 € correspond à 6,74 % du budget total subventionnable de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 25/04/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à l'UFOLEP dans le cadre de son projet « Maison sport santé ».

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D46-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne 10178.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D47-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D47-DE

B120522_D47

RESSOURCES ET MOYENS

****

Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement - constitution du groupement

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses communes volontaires, portant sur la fourniture et la livraison de sel de déneigement, il avait été proposé la création d'un groupement de commandes, par délibération en date du 22 mai 2018. Le marché correspondant prendra fin au 4 novembre 2022 et il est donc nécessaire de le relancer.

A l'issue du recensement des besoins réalisé par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, 7 communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commande en application des articles L-2113-6 et 2113-7 du code de la commande publique. Il s'agit des communes de : Aix-Noulette, Avion, Grenay, Lens, Loos-en-Gohelle, Sallaumines, Souchez.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement. En application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commande prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera chargée d'organiser, dans le respect de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du C.C.P., l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, de signer et de notifier le marché.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article L- 2113.7 du code de la commande publique.

L'avis de la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (compétente pour ce groupement) sera recueilli pour l'attribution du marché.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D47-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les 7 communes de Aix-Noulette, Avion, Grenay, Lens, Loos-en-Gohelle, Sallaumines, Souchez pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

Décide que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D48-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D48-DE

B120522_D48

RESSOURCES ET MOYENS

****

Marché de travaux de restauration des cours d'eau sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin : Autorisation de signature du marché à venir

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, un programme de restauration et d'entretien a été établi pour chacun des cours d'eau du territoire et les Déclarations d'Intérêt Général ont été délivrées en 2021 par la Préfecture, conférant à la collectivité l'autorisation d'engager des opérations de restauration et d'entretien sur la Souchez, le Flot de Wingles, le Surgeon et la Fontaine de Bray. Afin de mettre en œuvre ces opérations, il est nécessaire de lancer un marché de travaux.

La consultation sera passée par appel d'offres ouvert en vertu des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP). Les prestations donneront lieu à un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande avec un minimum annuel fixé à 50 000€ HT et un maximum annuel fixé à 300 000€ HT, en application de l'article R 2162-4 1° CCP tenant compte de la fluctuation du besoin.

Le marché sera composé d'un lot unique et sera passé pour une durée de un an, renouvelable trois fois, soit une durée maximum de quatre ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer le marché susmentionné, conformément à à l'avis rendu de la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation B01/Investissement/Programme MCOURSDO/ligne de crédit 11731

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D49-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D49-DE

B120522_D49

RESSOURCES ET MOYENS

****

Avion boulevard Henri Martel Travaux d'assainissement et d'eau potable
Autorisation de signature du marché

La ville d'Avion envisage le réaménagement complet des voiries sur une partie du boulevard Henri Martel avec notamment la création d'un giratoire au carrefour de la Coulotte.

Les investigations menées sur les réseaux d'assainissement ont mis en évidence la présence d'anciennes voûtes et d'anciens réseaux d'assainissement qu'il est nécessaire de remplacer sur l'ensemble de l'emprise du projet.

Une partie du réseau d'eau potable est en fonte grise et fera l'objet d'un renouvellement dans le cadre de ces travaux. Les eaux pluviales de voirie seront également déconnectées en partie du réseau unitaire et infiltrées dans des caissons d'infiltration.

Le marché sera alloti et donnera lieu à des tranches conformément aux articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique de la manière suivante :

- Lot n°1: Travaux d'assainissement pour un montant estimé à 745 000 € HT :

  - Tranche ferme (2022-2023) pour un montant estimé de 610 000 € HT,
- Tranche optionnelle (2024) pour un montant estimé de 135 000 € HT,

- Lot n°2: Travaux d'eau potable pour un montant estimé à 305 000 € HT :

  - Tranche ferme (2022-2023) pour un montant estimé de 300 000 € HT,
  - Tranche optionnelle (2024) pour un montant estimé de 5 000 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer le marché avec les attributaires des lots 1 et 2, conformément à l'avis rendu par la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Assainissement/ Programme MGOP-ASSHT 2022/ Opération 22D15476/ Ligne de crédit 6859

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D49-DE

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Eau Potable/ Programme MGOP-EAUHT 2022/ Opération 22D15579/ Ligne de crédit 4958

Précise que les travaux d'assainissement ont été inscrits au plan concerté de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 2019-2024 afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de l'amélioration de réseaux et de la déconnexion des eaux pluviales.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D50-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D50-DE

B120522_D50

RESSOURCES ET MOYENS

****

Indemnisation d'une sinistrée suite aux dégâts causés par un nid de poule - rue Alfred Nobel à Vendin-le-Vieil

Considérant le sinistre survenu le 27 décembre 2021, subi par Madame LAGACHE-LIGNIERE, mettant en cause un nid de poule situé rue Alfred Nobel à Vendin-le-Vieil (zone commerciale Cora Lens 2),

Considérant qu'un défaut d'entretien de la voirie est à l'origine du dommage,

Considérant que la responsabilité de la CALL est engagée dans ce sinistre,

Considérant les dommages chiffrés à 253,31 € TTC, montant inférieur à notre franchise contractuelle du contrat d'assurance responsabilité civile s'élevant à 2 000 €,

Considérant la réclamation présentée par la GMF Orléans, assureur automobile de Madame LAGACHE- LIGNIERE, d'un montant de 253,31 € TTC.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à régler à la GMF Orléans, dont le siège social est situé 148 Rue Anatole France 92597 Levallois-Perret Cedex, la somme de 253,31 € correspondant au coût des dommages.

Le paiement sera effectué par mandat administratif établi au nom de la Société GMF Orléans sur le compte n° FR76 3000 4008 1900 0163 4111 461 ouvert auprès de la BNP Paribas de Paris.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 253,31 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 1709.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D51-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D51-DE

B120522_D51

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales - Givenchy-en-Gohelle - Avenant à la convention 2016

Par convention exécutoire en date du 20 Janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Givenchy-en-Gohelle au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales, sur la dotation de 2016.

L'opération n'étant pas finalisée, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire (visa Sous-Préfecture).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2016 » entre la commune de Givenchy-en-Gohelle et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 16I09342 – LC 7723.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D52-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D52-DE

B120522_D52

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales - Givenchy-en-Gohelle - Avenant à la convention 2017

Par convention exécutoire en date du 10 Avril 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Givenchy-en-Gohelle au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales, sur la dotation de 2017.

L'opération n'étant pas finalisée, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire (visa Sous-Préfecture).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2017 » entre la commune de Givenchy-en-Gohelle et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 17I10915 – LC 8711.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D53-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D53-DE

B120522_D53

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales - Servins- Avenant à la convention 2016

Par convention exécutoire en date du 15 Février 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Servins au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales, sur la dotation de 2016.

Les opérations sur lesquelles est affectée cette dotation n'étant pas finalisées, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire (visa Sous-Préfecture).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2016 » entre la commune de Servins et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 16I09344 – LC 7723.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D54-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D54-DE

B120522_D54

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales - Servins - Avenant à la convention 2017

Par convention exécutoire en date du 10 Avril 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Servins au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales, sur la dotation de 2017.

Les opérations sur lesquelles est affectée cette dotation n'étant pas finalisées, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire (visa Sous-Préfecture).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2017 » entre la commune de Servins et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 17I10917– LC 8711.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D55-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D55-DE

B120522_D55

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales - Servins - Avenant à la convention 2018

Par convention exécutoire en date du 13 Février 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Servins au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales, sur la dotation de 2018.

L'opération à laquelle est affectée cette dotation n'étant pas finalisée, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire (visa Sous-Préfecture).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2018 » entre la commune de Servins et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 18I11466– LC 8886.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D56-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D56-DE

B120522_D56

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire. Convention financière 2022 commune d'Ablain-Saint-Nazaire

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de réaménagement et d'extension de la garderie, avec réhabilitation thermique du bâtiment.

Conformément à l'annexe 1 de la délibération du 16 décembre 2021, la commune sollicite le montant plafond qui lui a été attribué au titre de l'année 2022, à savoir 22 500 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161221_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune d'Ablain-Saint-Nazaire au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D56-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune d'Ablain-Saint-Nazaire pour son projet de réaménagement et d'extension de la garderie avec réhabilitation thermique du bâtiment, un fonds de concours Transition durable d'un montant plafond de 22 500 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D57-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D57-DE

B120522_D57

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire. Convention financière 2022 Commune de Bouvigny-Boyeffles

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Bouvigny-Boyeffles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de réaménagement d'un bâtiment public de proximité afin d'en faire la nouvelle salle du conseil municipal ainsi que des bureaux d'accueil pour le CCAS et les assistantes sociales. Le bâtiment sera rénové pour accueillir le public, selon les normes en vigueur et selon les exigences réglementaires énergétiques.

Conformément à l'annexe 1 de la délibération du 16 décembre 2021, la commune sollicite le montant plafond qui lui a été attribué au titre de l'année 2022, à savoir 22 500 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161221_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Bouvigny-Boyeffles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bouvigny-Boyeffles au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D57-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Bouvigny-Boyeffles pour son projet de réaménagement d'un bâtiment public de proximité, un fonds de concours Transition durable d'un montant plafond de 22 500 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D58-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D58-DE

B120522_D58

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire. Convention financière 2022 - Commune d'Hulluch

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la commune d'Hulluch sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet d'aménagement des abords d'une salle multisports. Ce projet, coconstruit avec les habitants dans une démarche de démocratie participative, vise à réaliser un parc paysager et à mettre en cohérence l'aménagement des différents espaces du quartier des Mouettes. Ce parc paysager, lieu de mémoire, visera à favoriser l'intergénérationnalité, en proposant notamment des aires de jeux ou des endroits de détente, tout en s'imprégnant des enjeux du développement durable et de l'éducation à l'environnement. Le projet communal est également axé vers le réaménagement durable du parc avec l'éco-pâturage et favorisera la préservation de la biodiversité (diverses plantations, installation de ruches, de nichoirs,…).

Conformément à l'annexe 1 de la délibération du 16 décembre 2021, la commune sollicite le montant plafond qui lui a été attribué au titre de l'année 2022, à savoir 137 971 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161221_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la commune d'Hulluch et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune d'Hulluch au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D58-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune d'Hulluch pour son projet d'aménagement durable d'un parc paysager avec préservation de la biodiversité aux abords de la salle multisports, un fonds de concours Transition durable d'un montant plafond de 137 971 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D59-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 11 avril et 5 mai 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D59-DE

B120522_D59

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire. Convention financière 2022 commune de Meurchin

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Meurchin sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de remplacement d'une chaufferie au fioul et mise en œuvre d'un système de ventilation réglementaire pour la maison de l'animation et de la jeunesse.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 38 666,25 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161221_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Meurchin et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Meurchin au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 062-246200364-20220512-B120522_D59-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/05/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Meurchin pour son projet de remplacement d'une chaufferie au fioul et mise en œuvre d'un système de ventilation réglementaire pour la maison de l'animation et de la jeunesse, un fonds de concours Transition durable d'un montant de 38 666,25 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.